

Réforme du bac : il faut réenchanter l'épreuve de français

Le bac 2021 sera présenté en conseil des ministres le 14 février. Et, alors qu'une concertation préalable est prévue, avec des acteurs du monde éducatif, le ministre de l'éducation annonce déjà le 28 janvier sur France Inter les grandes lignes de ce futur bac. Il y reprend les préconisations du rapport Mathiot, rendu public le 24 janvier. « Des choses peuvent se discuter », dit-il... lesquelles ? Et comment ? Sa stratégie depuis plusieurs mois privilégie la communication, et nous attendons toujours la concertation. Les annonces se succèdent, régulières, plutôt par voie médiatique, comme si la surprise continuelle devait nous maintenir dans cet état de sidération qui nous évite de penser. Les médias adorent cette façon de faire, ils n'ont pas besoin de se perdre en conjectures puisque le ministre Blanquer parle : de la semaine de quatre jours, il aurait simplement donné la liberté, au détriment des enfants ; du conseil scientifique qu'il a créé, même si les choix scientifiques sont réduits à leur part la moins éducative.

Et il parle du français, souvent, prône « une très bonne expression en français », s'instaure en défenseur du passé simple, soi-disant menacé ; en pourfendeur du prédicat, soi-disant omniprésent ; en héraut de la syllabique, soi-disant oubliée au profit de la lecture-compréhension ; en sauveur de la dictée, évidemment traditionnelle. Le français est visiblement un de ses thèmes de prédilection, sauf pour le bac, et sans concertation avec celles et ceux qui l'enseignent.

Certes, le politique impose toujours à la réflexion sur l'éducation un rythme rapide, là où il faudrait prendre le temps d'une concertation approfondie qui poserait les fondements d'une École du XXI^{ème} siècle digne de notre pays. Tous les ministres s'y sont cassé les dents. Mais le ministre actuel va encore plus loin dans l'accélération du rythme qu'il impose : la concertation sur le bac doit être bouclée en deux semaines, mais inutile même d'en attendre la fin. Mépris et duperie, voilà où nous en sommes. Mépris quand nous comprenons que de concertation il n'y aura pas, alors pourquoi ne pas la supprimer directement au lieu de l'annoncer ? Duperie quand l'accueil réservé aux associations enseignantes varie selon leurs opinions affichées. Pour la consultation sur le bac, le choix a été clair en français-lettres, une partie des associations, orientées disons langues anciennes et lettres classiques, a reçu une invitation officielle, au cours de laquelle aurait été décidé l'avenir du français au bac, ne conservant que ses épreuves les plus rigides. Et pas sûr que malgré son acharnement à se faire auditionner ensuite, l'AFEF aura réussi à se faire entendre. Quelle concertation peut sortir d'une consultation déjà biaisée ?

Suivant la commande du président de la république, le ministre annonce un bac allégé à quatre épreuves terminales, dont le grand oral proposé par Pierre Mathiot, ainsi que des pourcentages dans lesquels se jouent les rapports entre le contrôle continu et le contrôle terminal : deux matières choisies, un grand oral, deux matières obligatoires, philosophie et français, ce qui nous amène à cinq... Même si son terme est la fin de la classe de première, le français, oublié dans le décompte des épreuves terminales, n'en reste pas moins le premier grand examen qui préoccupe les élèves, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Et notre crainte est que, oublié dans les chiffres, il le soit aussi dans la concertation, et que soit trop vite actée la conservation en l'état de ses épreuves actuelles les plus figées.

Selon les préconisations du rapport Mathiot, le français conserverait deux épreuves anticipées en première, un oral et un écrit.

Nous nous réjouissons que l'oral, déjà largement mis en avant dans les récents programmes de français de l'école et du collège, se trouve ainsi fortement valorisé dans le grand oral du lycée proposé par le rapport.

Alors, pourquoi ne pas faire de l'épreuve orale de français en première une propédeutique de ce grand oral ? Plutôt que de s'appuyer sur des listes et des fiches apprises par cœur et resservies quelle que soit la question posée, il évaluerait des savoirs et des savoir-faire, à partir d'un exigeant programme national d'œuvres classiques et contemporaines, francophones et mondiales, que les élèves auraient étudiées en suivant différents parcours, par exemple à travers des projets collaboratifs et du travail en réseau, faisant appel à des outils numériques, des moyens vidéo ou radio, des pratiques d'écriture littéraire variées...

Quant aux épreuves écrites, actuellement au nombre de trois, le rapport Mathiot préconise la réduction de leur nombre, et nous en sommes d'accord pour éviter de perdre en préparations longues des temps plus utiles pour travailler la littérature, la langue et le langage. Ce n'est donc pas la réduction du nombre d'épreuves, mais le choix qui nous inquiète. Actuellement, les trois épreuves écrites portent sur le même corpus de textes littéraires, et après une question de compréhension, les élèves sont amenés à rédiger une dissertation, le commentaire d'un des textes, ou un écrit d'invention. Et l'accord sur ces épreuves, publié par les associations dument invitées lors de la consultation, élimine bien sûr la troisième épreuve, l'écrit d'invention...

Nos propositions pour l'écrit, pragmatiques, s'appuient sur ce dont auront besoin les élèves pour écrire dans la suite de leurs études et dans leur vie professionnelle et citoyenne : synthétiser ; argumenter et organiser leur pensée ; imaginer-inventer-innover. Ils le font aussi dans d'autres matières, mais il est bien du ressort du français d'en assurer l'apprentissage spécifique, à partir de la littérature. Car les épreuves écrites doivent être en même temps une évaluation de l'écrit et de la lecture littéraire : vérifier que les élèves sont capables d'avoir recours à une lecture littéraire pour se comprendre et comprendre les autres, pour faire des choix personnels, hiérarchiser les valeurs, vivre par la fiction des émotions moins dangereuses que dans la vraie vie. Vérifier aussi qu'ils ne sortent pas du lycée sans une culture générale large, constituée grâce à un programme exigeant qui leur impose de lire beaucoup, et des œuvres variées, dans lesquelles ils apprennent à penser.

C'est pourquoi nous proposons que les épreuves écrites de français, s'appuyant toujours sur un corpus littéraire, soient ré-imaginées autour de trois formes d'écriture : de synthèse, argumentative et littéraire, dans deux exercices qui combinerait chacun au moins deux de ces formes d'écriture. Ils sont à inventer, en concertation. Mais sortir des exercices canoniques habituels aidera les élèves à ré-enchanter leurs capacités d'écriture.

Au-delà de vaines polémiques autour du français, c'est une idée de l'École que nous portons, une École qui apprend à être libre grâce à la culture générale et au langage.

Viviane YOX, présidente de l'AFEF (Association française pour l'enseignement du français)
www.afef.org afef.contact@gmail.com 06 19 09 11 56